



## CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

*Séance du 21 janvier 2021*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2021*

*Compte rendu affiché 1<sup>er</sup> février 2021*

*Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19*

*Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire*

*Secrétaire élu : Madame Gwendoline CHALON*

*Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, BOINON Sandrine, VERMARE Odile, CHALON Gwendoline, DELORME Marie-Joëlle, GIRAUD Alain, SOLEYMIEUX Géraldine, PERALDO Yves, GRAZIOLI Jean-Pierre, LOTISSIER Marc, GAYET Véronique, LOISON Thierry, SERAILLE Marielle.*

*Membres excusés : MAZARD Roger (pouvoir à CARRET L.) BONNET Fabrice.*

- **Présentation de l'avant-projet d'aménagement de la rue Grange Thival et débat,**

Monsieur le Maire expose que ce dossier a fait l'objet d'un travail en commission mais qu'il est présenté ce soir afin que le Conseil Municipal puisse débattre des aménagements. En fonction des observations et suggestions, la commission pourra finaliser ce projet qui entre dans le cadre de « Saint Laurent Horizon 2025 ».

Il donne la parole à Monsieur Yvan SIMON, qui commence par une présentation de l'aménagement de la Montée des Saignes. La partie haute de cette voie, au carrefour de l'avenue Gabriel Fougerouse et de la rue Sébastopol, fera l'objet de traitement de surface, d'un aménagement, d'un cheminement piétonnier et d'une amélioration de la visibilité (abattage de l'arbre à l'angle).

Pour la montée des Saignes, sur la partie droite (en montant), le fossé sera busé. Monsieur le Maire reprend la parole pour expliquer sa visite à Mesdames COLLOMB pour l'acquisition d'une parcelle d'environ 150 m<sup>2</sup> afin de permettre l'élargissement de la Montée des Saignes. L'emprise prévue sur la première esquisse est jugée trop importante par la famille et sera donc revue à un maximum de 50 m<sup>2</sup>. Il présentera ce nouveau projet à la famille prochainement.

Monsieur Yvan SIMON expose que cette modification d'emprise n'impactera pas la giration des cars et poids-lourds et qu'en cas de non-acquisition, une boucle sera étudiée pour les poids-lourds via la Bourdelière. Madame Marielle SERAILLE demande si l'on connaît le nombre de poids-lourds qui passent par le centre-bourg.

Monsieur Yvan SIMON répond que les comptages effectués dans le cadre de Saint Laurent Horizon 2025 ne concernaient pas les voies du centre-bourg. Il serait, en effet, intéressant de connaître ce chiffre.

Monsieur Alain GIRAUD demande s'il ne serait pas nécessaire d'installer des feux tricolores avec un bon « teaming » afin de réguler le trafic.

Monsieur Yvan SIMON complète sa présentation avec les aménagements prévus pour la rue Grange Thival en partie basse : création de trottoirs aux normes PMR, une voie de stationnement et une de circulation. Seule la partie haute de la rue ne pourra pas avoir de création de stationnement au vu de son étroitesse.

Plusieurs conseillers remarquent le manque d'espaces verts. Madame Géraldine SOLEYMIEUX expose que si on veut inciter les déplacements à pied, il faut de l'ombre.

La discussion s'engage aussi sur la création d'un plateau au croisement des rues Grange Thival-Montée de la Galène et Montée du Pêcher avec des stationnements à proximité. La chicane placée en amont va casser la vitesse.

La question du stationnement suscite de très nombreux commentaires et la question est posée sur la recherche de terrain pour créer un parking à proximité. Madame Odile VERMARE insiste sur la proximité nécessaire avec la Rue Grange Thival pour que ce dernier soit attractif.

La création d'une zone mixte est aussi évoquée.

Monsieur le Maire propose de faire le point et d'engager une étude paysagère en complément de celle d'aménagement et de faire le point sur les possibilités d'achat de terrain pour le stationnement (mais cela prendra du temps). La commission va continuer son travail.

- **Extension du cimetière et acquisition,**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'aménager un jardin du souvenir plus spacieux et propice au recueillement. Il a contacté Monsieur Bernard CHAZAUD, propriétaire de deux parcelles situées sur l'arrière du cimetière actuel et il a proposé l'acquisition par la commune de 1 500 à 2 000 m<sup>2</sup>. En échange, Monsieur Bernard CHAZAUD souhaiterait obtenir la régularisation de l'accès à ses parcelles, le classement en zone constructible du reste des deux parcelles, et la cession par la commune d'un garage situé place des roches.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal donne un avis favorable (Vote : Oui : 18 (dont 1 pouvoir) - Non : 0 - Abstention : 0) à l'acquisition par la commune de 1 500 à 2 000 m<sup>2</sup> sur les parcelles cadastrées section B n°251-295 appartenant à Monsieur Bernard CHAZAUD en échange du classement en zone constructible du reste des deux parcelles, et la cession par la commune d'un garage situé place des roches.

Monsieur le Maire précise qu'il va demander un relevé topographique des parcelles concernées avant cette acquisition.

- **Désignation de l'équipe de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un local technique et planification,**

Monsieur le Maire expose qu'un appel d'offres a été lancé pour la maîtrise d'oeuvre pour la construction du local technique. Trois bureaux d'études ont été contactés (CYRCEE -Atelier 127 et CEAC).

Monsieur Yvan SIMON expose que les bureaux d'études ont répondu pour un coût de 648 000 € HT de construction. Au cours de la négociation, il a été demandé aux bureaux d'études de chiffrer leurs honoraires en fonction d'augmentation de l'enveloppe de construction.

Après analyse des références produites, des honoraires proposés, CYRCEE est proposé pour un montant de 62 500 € HT d'honoraires. Les honoraires définitifs seront validés à la phrase PRO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (Vote : Oui : 18 (dont 1 pouvoir) - Non : 0 - Abstention : 0) de retenir CYRCEE comme maître d'oeuvre pour la construction du local technique pour un montant de 62 500 € HT d'honoraires.

- **Travaux d'urgence toiture salle des arts martiaux,**

Monsieur le Maire fait part de la très belle réhabilitation de l'étage de la salle des arts martiaux. Il annonce qu'un problème d'infiltration a été découvert et que ces dernières viennent du toit terrasse.

Monsieur Ludovic CARRET présente le devis demandé à l'entreprise SLEICO pour un montant de 26 000 € HT pour la réfection de l'isolation du toit terrasse.

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont urgents et que la commune a les capacités financières pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (Vote : Oui : 18 (dont 1 pouvoir) - Non : 0 - Abstention : 0) de valider le devis de l'entreprise SLEICO pour un montant de 26 000.00 € HT.

- **Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent) : Budget Général, Budget Place du Plâtre, Budget Maison de Santé.**

Monsieur le Maire expose qu'avant le vote du budget, il est possible de mandater des dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des dépenses inscrites au budget primitif 2020.

Il propose donc la répartition suivante :

## Budget Général

Chapitre	Crédits ouverts (BP+DM) 2020	25%
20	41 460.00 €	10 365.00 €
21	1 068 965.57 €	267 241.39 €

## Budget Place du Plâtre

Chapitre	Crédits ouverts (BP+DM) 2020	25%
2313	15 000.00	3 750.00

## Budget Maison de Santé Pluridisciplinaire

Chapitre	Crédits ouverts (BP+DM) 2020	25%
21	340 000.00	85 000.00
23	40 000.00	10 000.00

- **Travaux des commissions,**

**Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.**

**Monsieur Ludovic CARRET** présente un rapide compte-rendu de la commission bâtiments pour la préparation du budget et de l'avancement des travaux du local associatif. Il fait également un point sur le marché aux veaux.

**Monsieur Yvan SIMON** expose que les travaux pour l'aménagement de place de stationnement en face de l'esplanade du grand cèdre sont terminés. Un empierrage simple ayant été réalisé il est conseiller d'attendre un peu avant de l'ouvrir à la circulation et au stationnement.

Il fait le point sur les sujets abordés en commission d'urbanisme : Aménagement de la rue Grange Thival, de l'avenue Croix Sopha, point Information, PLU, aménagement du plateau sportif la Batie en concertation avec les établissements scolaires de la commune.

Il fait part des travaux du bureau d'études pour l'élaboration du schéma général d'assainissement sur les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usés de la commune. Une réflexion est en cours sur la mise en séparatif certains secteurs. Une étude plus précise a été demandé au bureau d'études afin de déposer des dossiers de demande de subvention.

Pour le raccordement du quartier Gorge d'Enfer, une étude de faisabilité a été demandé ainsi que des relevés topographiques. Ces éléments permettront de présenter un dossier très argumenté et précis en Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, qui réalisera les travaux.

Il rend compte des travaux effectués par les services techniques : élagage et pose et dépose des illuminations mais aussi le déneigement.

**Madame Yvette BRETONNIER** présente la nouvelle organisation pour l'accompagnement des enfants au restaurant scolaire afin d'éviter tout mélange de classe et respecter le protocole sanitaire.

Elle annonce la pose de la signalétique de l'Espace Santé. Et la distribution de 195 colis aux plus de 75 ans avec un petit temps d'échange certes sur le pas de porte mais très apprécié.

**Madame Isabelle LOTISSIER** expose que les commissions qu'elle préside se réuniront la semaine prochaine pour la préparation du budget.

Elle présente les personnes sentinelles pour le SYRIBT, chargées de surveiller le niveau des pluies et déclencher des alertes.

**Madame Sandrine BOINON** remercie tous les élus pour la préparation et la distribution du bulletin municipal. La commission communication travaille désormais sur la lettre d'information et le site interne et sur les budgets. Le film pour les vœux sera tourné samedi et diffusé très rapidement.

**Monsieur Thierry LOISON** fait le point sur les dossiers d'aide aux commerçants déposés auprès de la CCMDL Il rend compte d'une demande d'exonération partielle de la CFE présenté en CCMDL pour les périodes de confinement Il expose que la commission travaille sur un livret de présentation des commerçants et services sur la commune avec une dynamique et une offre à mettre en avant. Monsieur le Maire propose un travail en commun avec la commission communication.

**Madame Odile VERMARE** expose que le marché forain est plus calme et que la commission recherche toujours un poissonnier. Elle demande si le recrutement d'un ASVP a été lancé. Monsieur le Maire répond que cela a été fait et que les candidatures sont à recevoir jusqu'au 20 février 2021.

#### **Questions diverses.**

Monsieur le Maire expose avoir reçu l'ADMR au sujet des charges de l'Espace Juge Pascal. Il présente une demande de réduction de 50% pour les années 2018 et 2019 mais aussi sur les années à venir. Monsieur le Maire a demandé les budgets. Monsieur Yves PERALDO pense qu'il faut les aider et Monsieur Jean-Pierre GRAZIOLI s'interroge sur une pérennisation de cette aide. Ce dossier sera présenté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

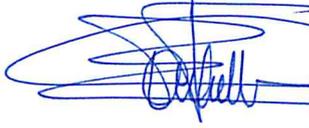
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que tous les lots du Lotissement des Sources sont réservés ou ont été vendus. Il propose le lancement d'un nouveau lotissement : le Lotissement « des Terres » sur une parcelle communale de 7 000 m2 situé en contrebas du lotissement les Hauts de Chalier. Il précise avoir demandé une pré-étude d'aménagement pour des lots de 800 m2 environ. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Il expose que le centre de vaccination des Monts du Lyonnais sera installé à Sainte Foy L'Argentière, après accord entre les maires de Saint Symphorien sur Coise, Saint Martin en Haut et Saint Laurent de Chamousset. Il devrait ouvrir autour du 15 février 2021. La commune pourrait mettre en place une aide et un accompagnement pour l'inscription des demandeurs voir pour le déplacement.

Madame Géraldine SOLEYMIEUX demande qu'une communication soit faite sur la Parc Eco Habitat qui donne des conseils gratuitement pour les travaux de rénovation en matière d'isolation et énergétique.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h15*

Le Maire,


P. VARLIETTE